



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 18 février 2025, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

Aucune question.

250218-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant le point suivant :

13.1 Révision de la structure du Service des communications et des relations publiques

Et en modifiant les points suivants :

5.4 Avis de motion – Règlement numéro 2025-449 ordonnant l'exécution de travaux de canalisation de fossés et de réfection d'égouts incluant les bassins de rétention et un emprunt de 2 000 000 \$

6.14 Dépôt du projet de règlement numéro 2025-449 ordonnant l'exécution de travaux de canalisation de fossés et de réfection d'égouts incluant les bassins de rétention et un emprunt de 2 000 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-2

**Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2025**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2025 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

250218-3

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-294-6 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de permettre le dépôt du plus récent certificat de localisation d'une propriété pour une demande de permis de construction concernant certains bâtiments accessoires**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de permettre le dépôt du plus récent certificat de localisation d'une propriété pour une demande de permis de construction concernant certains bâtiments accessoires.

250218-4

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-447 ordonnant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'eau usée par gainage structural et un emprunt de 3 000 000 \$**

---

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'eau usée par gainage structural et un emprunt de 3 000 000 \$.

250218-5

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-448 ordonnant l'exécution de travaux de construction de nouveaux trottoirs en béton ou en asphalte et un emprunt de 900 000 \$**

---

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de construction de nouveaux trottoirs en béton ou en asphalte et un emprunt de 900 000 \$.

250218-6

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-449 ordonnant l'exécution de travaux de canalisation de fossés et de réfection d'égouts incluant les bassins de rétention et un emprunt de 2 000 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Magalie Queval donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de canalisation de fossés et de réfection d'égouts incluant les bassins de rétention et un emprunt de 2 000 000 \$.

250218-7

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-451 décrétant l'amélioration des équipements et du mobilier de l'ensemble des parcs et un emprunt de 1 050 000 \$**

---

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant l'amélioration des équipements et du mobilier de l'ensemble des parcs et un emprunt de 1 050 000 \$.

250218-8

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-452 ordonnant l'exécution de travaux favorisant une meilleure résilience climatique et un emprunt de 2 000 000 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement



ordonnant l'exécution de travaux revitalisant la forêt urbaine et un emprunt de 1 500 000 \$.

250218-13 **Avis de motion – Règlement numéro 2025-457 décrétant l'acquisition de groupes électrogènes pour les postes de pompage et un emprunt de 1 800 000 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant l'acquisition de groupes électrogènes pour les postes de pompage et un emprunt de 1 800 000 \$.

250218-14 **Avis de motion – Règlement numéro 2025-458 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et un emprunt de 1 600 000 \$**

---

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et un emprunt de 1 600 000 \$.

250218-15 **Avis de motion – Règlement numéro 2025-459 autorisant sur les chemins publics le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors des opérations de déneigement**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Jacqueline Boubane donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant sur les chemins publics le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors des opérations de déneigement.

**Adoption de règlements**

---

250218-16 **Adoption – Règlement numéro 2025-290-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier la définition d'un « immeuble protégé » pour la détermination des distances séparatrices**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-290-42 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier la définition d'un « immeuble protégé » pour la détermination des distances séparatrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-17

**Adoption – Second projet de règlement numéro 2025-290-43 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-817 à même une partie de la zone H-807 et de réviser la marge d'isolement applicable entre un bâtiment principal situé dans la zone H-807 et la limite d'un terrain occupé par un usage de la classe R1 (parc et espace vert)**

---

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2025-290-43 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-817 à même une partie de la zone H-807 et de réviser la marge d'isolement applicable entre un bâtiment principal situé dans la zone H-807 et la limite d'un terrain occupé par un usage de la classe R1 (parc et espace vert).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-18

**Adoption – Règlement numéro 2025-294-5 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de réviser certaines dispositions relatives aux renseignements et documents requis pour une demande de permis de construction et d'exiger la conformité aux règlements municipaux distincts en matière d'urbanisme dans les conditions d'émissions de permis de construction et de certificats d'autorisation**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-294-5 – Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de réviser certaines dispositions relatives aux renseignements et documents requis pour une demande de permis de construction et d'exiger la conformité aux règlements municipaux distincts en matière d'urbanisme dans les conditions d'émissions de permis de construction et de certificats d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-19

**Adoption – Projet de règlement numéro 2025-294-6 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de permettre le dépôt du plus récent certificat de localisation d'une propriété pour une demande de permis de construction concernant certains bâtiments accessoires**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2025-294-6 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de permettre le dépôt du plus récent certificat de localisation d'une propriété pour une demande de permis de construction concernant certains bâtiments accessoires.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 18 mars 2025 à 18 h 00 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-20

**Adoption – Règlement numéro 2025-440 autorisant les établissements dédiés au retour de contenants consignés dans certaines zones à dominance commerciale (C) de Boucherville**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-440 – Règlement autorisant les établissements dédiés au retour de contenants consignés dans certaines zones à dominance commerciale (C) de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-21

**Adoption – Règlement numéro 2025-441 autorisant les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-441 – Règlement autorisant les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-22

**Adoption – Règlement numéro 2025-442 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Vétérans, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 650 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-442 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Vétérans, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 650 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-23

**Adoption – Règlement numéro 2025-443 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. De Montarville entre les rues des Vosges et Descartes, et de la rue Arthur-Dumouchel entre la rue Léon-Ringuet et le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 200 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-443 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. De Montarville entre les rues des Vosges et Descartes, et de la rue Arthur-Dumouchel entre la rue Léon-Ringuet et le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 200 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-24

**Adoption – Règlement numéro 2025-444 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage des pistes cyclables de la rue de Normandie entre le 674, rue de Normandie et la rue du Boisé et au parc Arthur-Dumouchel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 300 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-444 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage des pistes cyclables de la rue de Normandie entre le 674, rue de Normandie et la rue du Boisé et au parc Arthur-Dumouchel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 300 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-25

**Adoption – Règlement numéro 2025-445 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Le Normand et d'une partie des rues Le Laboureur, des Abbés-Primeau et De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 100 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-445 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Le Normand et d'une partie des rues Le Laboureur, des Abbés-Primeau et De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-26

**Adoption – Règlement numéro 2025-446 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue De Rouville et d'une partie des rues Claude-Dauzat et Hugues-Pommier, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 000 000 \$**

---





250218-36

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-457 décrétant l'acquisition de groupes électrogènes pour les postes de pompage et un emprunt de 1 800 000 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-457 décrétant l'acquisition de groupes électrogènes pour les postes de pompage et un emprunt de 1 800 000 \$.

250218-37

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-458 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et un emprunt de 1 600 000 \$**

---

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-458 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et un emprunt de 1 600 000 \$.

250218-38

**Dépôt du projet de règlement numéro 2025-459 autorisant sur les chemins publics le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors des opérations de déneigement**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Jacqueline Boubane présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-459 autorisant sur les chemins publics le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors des opérations de déneigement.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

250218-39

**Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 29 janvier 2025**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2025-003 et U2025-007 à U2025-012 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 29 janvier 2025 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70001 pour autoriser des modifications au projet de rénovation d'un immeuble situé au 12, rue Desmarteau, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-003.
2. Partiellement, la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70238 pour autoriser des modifications au bâtiment et à l'abri permanent en cour arrière d'un immeuble situé au 540, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2025-007.
3. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2025-70002 pour autoriser un changement de couleur des revêtements extérieurs de l'immeuble situé au 1601, boulevard De Montarville, le tout en

considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-008.

4. La demande de PIIA numéro 2024-70157 pour autoriser la présence d'un abri permanent ajouré en cour latérale d'un immeuble situé au 1052-503, rue Lionel-Daunais, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-009.
5. La demande de PIIA numéro 2025-70003 pour autoriser un projet d'agrandissement avec ajout d'étage d'une résidence située au 13, rue De La Broquerie, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2025-010.
6. La demande site du patrimoine numéro 2024-70251 pour autoriser l'ajout d'un cabanon, d'une terrasse munie d'un garde-corps à son périmètre, un mur-écran intimité et une clôture à la propriété située au 127, rue Duclos-Decelles, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-011, sauf en ce qui concerne la condition pour la teinte de l'abri permanent qui devient une suggestion.
7. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70256 pour autoriser une clôture servant à sécuriser la piscine située sur l'emplacement du 608, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-40

**Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville**

---

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion du comité ferroviaire tenue le 26 juin 2024;
2. Réunion du comité ferroviaire tenue le 10 octobre 2024;
3. Réunion de la commission des aînés tenue le 21 octobre 2024;
4. Réunion du comité d'achat responsable tenue le 22 octobre 2024;
5. Réunion du secrétariat à la participation citoyenne tenue le 29 octobre 2024;
6. Réunion du Commission des jumelages tenue le 5 novembre 2024;
7. Réunion du comité jeunesse tenue le 12 novembre 2024;
8. Réunion du comité consultatif des arts et de la culture tenue le 3 décembre 2024;
9. Réunion du comité aviseur du Café centre d'art tenue le 22 janvier 2025.

250218-41

**Dépôt de la recommandation CAR-6 du comité d'achat responsable**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4347 préparé par la Direction générale daté du 12 décembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De prendre acte de la recommandation CAR-6 du comité d'achat responsable en regard de l'établissement d'un Code de conduite des fournisseurs et de la mise à jour de la Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Boucherville.
2. De transmettre la présente à la Direction des affaires juridiques et du greffe pour une analyse des recommandations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-42

**Dépôt de la recommandation CD1-48 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4427 préparé par la Direction générale daté du 6 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver la recommandation CD1-48 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords en regard de la végétalisation du mur ouest du Café centre d'art, à l'intersection de la rue De Grosbois et du boulevard Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-43

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire – réunion du 30 janvier 2025**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4421 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 3 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la réunion du 30 janvier 2025 et d'approuver :

1. La recommandation 20250130-01 à l'effet de donner suite aux demandes d'appui financier de la Société d'histoire des Îles-Percées et d'Équijustice Rive-Sud, tel qu'adopté au budget 2025.
2. La recommandation 20250130-02 à l'effet :
  - d'autoriser La Fondation Source Bleue à tenir sa marche-bénéfice (avec option de 5 et 10 km) le 4 mai 2025, selon un parcours préétabli et d'autoriser la fermeture des rues, sous escorte policière, en plus de contribuer au service de navette du RTL;
  - d'autoriser la demande de dérogation pour un affichage temporaire extérieur (1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2025) afin d'installer une bannière annonçant la marche à l'extérieur de la Maison Source Bleue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-44

**Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la  
commission de la circulation et du transport – réunion  
du 31 janvier 2025**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la réunion du 31 janvier 2025;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 250131-03 à l'effet que des discussions soient entreprises avec la Ville de Longueuil et le RTL pour l'implantation d'un abribus au niveau de Robert Transport sur le boulevard Marie-Victorin, direction ouest.
2. La recommandation 250131-04 visant à maintenir le statu quo quant à la modification des circuits d'autobus sur le boulevard De Montarville entre les boulevards Marie-Victorin et du Fort-Saint-Louis.
3. La recommandation 250131-05 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout de feux clignotants au passage piéton du boulevard du Fort-Saint-Louis, secteur de la rue Claude-Dauzat.
4. La recommandation 250131-06 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout de panneaux d'arrêt à l'intersection du boulevard du Fort-Saint-Louis et de la rue De Cournoyer.
5. La recommandation 250131-07 visant à procéder à la bonification de la signalisation en fonction des recommandations du ministère des Transports et la Mobilité durable sur la présence d'un passage piéton à l'intersection de la bretelle de la route 132 et du boulevard De Montarville.
6. La recommandation 250131-08 visant à ajouter une signalisation pour diriger les usagers de la Route verte vers la rue D'Argenson,

d'autoriser la circulation sur le trottoir entre la fin de la piste cyclable et l'entrée du parc des Gouverneurs et de mandater la Direction du génie pour analyser le prolongement éventuel de la piste cyclable vers le parc.

7. La recommandation 250131-09 visant à maintenir le statu quo sur l'instauration d'un sens unique sur la rue De Montbrun entre le boulevard Marie-Victorin et la rue De Muy.
8. La recommandation 250131-10 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout d'un stationnement réservé ou de courte durée sur la rue Lionel-Daunais.
9. La recommandation 250131-11 visant à procéder à l'ajout d'une signalisation annonçant la présence potentielle de cerfs sur la rue De Monbrun entre le chemin de Touraine et la rue Paul-Doyon, ainsi que sur le chemin de Touraine entre la rue De Montbrun et l'A-30.
10. La recommandation 250131-12 visant à maintenir le statu quo sur l'ajout d'un stationnement de courte durée sur la rue D'Avaugour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

250218-45

#### **Demande de dérogation mineure numéro 2024-70234**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2024-70234;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2025-005;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-70234 à l'égard de l'immeuble situé au 1311, rue Ampère, sur le lot 2 510 293 du cadastre du Québec, déposée le 23 octobre 2024, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre:

- un empiètement de 0,49 mètre du bâtiment dans la marge de recul secondaire de 10 mètres donnant sur la rue Gay-Lussac;
- un empiètement de 0,24 mètre du bâtiment dans la marge latérale de 6,0 mètres.

Le tout selon la recommandation U2025-005 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, minute 6522, daté du 6 mai 2024;
- Document « Commonwealth Plywood – Demande de dérogation mineure », préparé par HUT, daté du 1er novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-46

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-70237**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2024-70237;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2025-006;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-70237 à l'égard de l'immeuble situé au 1311, rue Ampère, sur le lot 2 510 293 du cadastre du Québec, déposée le 23 octobre 2024 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence d'une allée de circulation d'une largeur de 3,82 mètres desservant des cases de stationnement parallèles.

Le tout selon la recommandation U2025-006 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, minute 6522, daté du 6 mai 2024;
- Document « Commonwealth Plywood - Demande de dérogation mineure », préparé par HUT, daté du 1er novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-47

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-70240**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2024-70240;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2025-004;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-70240 à l'égard de l'immeuble situé au 280, boulevard du Fort-Saint-Louis, sur le lot 2 276 706 du cadastre du Québec, déposée le 30 octobre 2024, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre :

- un accès au terrain d'une largeur de 13,20 mètres mesurée à la limite de terrain;
- un accès au terrain d'une largeur de 18,50 mètres mesurée à la limite du pavage de la rue.

Le tout selon la recommandation U2025-004 du CCU.

Tel que présenté sur le plan de localisation préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, minute 6162, daté du 20 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

250218-48

**Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 18 janvier au 1<sup>er</sup> février 2025 préparé par la directrice des ressources humaines daté du 6 février 2025.
2. De féliciter M. André Gauthier, concierge à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter M<sup>me</sup> Lyne Chabot, conseillère en architecture à la Direction de l'urbanisme pour ses 25 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-49

**Révision de l'échelle salariale des emplois saisonniers  
2025**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4423 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 7 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver les modifications apportées à l'échelle salariale des emplois saisonniers effective à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, pour l'ensemble des classes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

250218-50

**Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 207732 à 208009.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S30947 à S31125.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements suivants :
  - Numéros 731 à 738 pour un montant de 178 162,96 \$;
  - Numéros 739 à 772 pour un montant de 791 904,97 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-51

**Liste de virements budgétaires**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes au 11 février 2025 pour les écritures 5841 à 5845.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-52

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation  
2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2025, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

250218-53

**Convention d'aide financière pour le Programme d'aide  
financière aux activités de sensibilisation à la mobilité  
durable – MobilisActions**

---

CONSIDÉRANT les engagements de la Ville dans son Plan de développement durable, entre autres en lien avec le transport des personnes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la promotion des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT la démarche en cours par la Ville pour l'élaboration d'un Plan de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le programme de financement couvre jusqu'à 50 % des dépenses admissibles et que la Ville paiera 50 % des coûts du projet sous réserve de l'octroi du budget pour l'année financière 2026;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4419 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 5 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer ladite convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-54

**Rapport sur l'application annuelle du règlement sur la  
gestion contractuelle pour dépôt au conseil**

---

CONSIDÉRANT le Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) obligeant la Ville à déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé de prendre acte du dépôt du rapport 2024 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle déposé par la Direction des finances et des approvisionnements, le tout conformément aux exigences.

## **Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

250218-55

### **Modification du contrat de travaux de réfection de la rue Newton – phase 1 (C-21-06-B)**

---

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection de la rue Newton – phase 1 (C-21-06-B);

CONSIDÉRANT les conditions de sol existantes non relevées lors de l'étude géotechnique;

CONSIDÉRANT le délai d'autorisation du CN qui a retardé le début des travaux;

CONSIDÉRANT le changement de méthode pour la mise en place de gaine sous le passage à niveau;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4424 préparé par la Direction du génie daté du 6 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 334 032,92 \$, taxes incluses, au contrat C-21-06-B déjà octroyé à Bricon (175184 Canada inc.), le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-56

### **Adjudication d'un contrat pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Du Tremblay (C-25-01-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Du Tremblay (C-25-01-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4397 préparé par la Direction du génie daté du 4 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Du Tremblay à Huard Excavation inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 194 254,57 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-57

### **Adjudication d'un contrat de drainage du boulevard Marie-Victorin entre la rue D'Argenson et le 1068, boulevard Marie-Victorin (C-25-02-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de drainage du boulevard Marie-Victorin entre la rue D'Argenson et le 1068, boulevard Marie-Victorin (C-25-02-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4398 préparé par la Direction du génie daté du 5 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de drainage du boulevard Marie-Victorin entre la rue D'Argenson et le 1068, boulevard Marie-Victorin à MSA Infrastructures inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 363 723,87 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-58

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de divers projets (C-25-15-A)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de divers projets (C-25-15-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4400 préparé par la Direction du génie daté du 4 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de divers projets à Le Groupe-Conseil Génipur inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 137 855,03 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) des règlements d'emprunt numéros 2025-443, 2025-444, 2025-448 et 2025-449.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-59

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la conception et la surveillance de la mise en place d'une vanne modulante au bassin du parc Vincent-D'Indy incluant le panneau de contrôle et la télémétrie (P-23-AM-15-M1)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la conception et la surveillance de la mise en place d'une vanne modulante au bassin du parc Vincent-D'Indy, incluant le panneau de contrôle et la télémétrie (P-23-AM-15-M1);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4420 préparé par la Direction du génie daté du 4 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la conception et la surveillance de la mise en place d'une vanne modulante au bassin du parc Vincent-D'Indy incluant le panneau de contrôle et la télémétrie à Le Groupe-Conseil Génipur inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 74 285,35 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-60

**Modification du contrat de travaux d'arboriculture et d'essouchage (2<sup>e</sup> demande) (SP-21-20)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d'arboriculture, élagage et abattage d'arbres (SP-21-20);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4367 préparé par la Direction des travaux publics daté du 4 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 153 376,65 \$, taxes incluses, au contrat SP-21-20 déjà octroyé à Abattage Larivée inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-61

**Reconduction d'un contrat de travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, réfection de services latéraux et dommages causés par le déneigement (SP24-04)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, des réfections de services latéraux et des dommages causés par le déneigement (SP24-04);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4411 préparé par la Direction des travaux publics daté du 4 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, des réfections de services latéraux et des dommages causés par le déneigement à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant de 82 143,29 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-62

**Adjudication d'un contrat de balayage et nettoyage des rues (SP24-42)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de balayage et nettoyage des rues (SP24-42);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4360 préparé par la Direction des travaux publics daté du 19 décembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de balayage et nettoyage des rues à Les Entreprises Myrroy inc., pour un montant total de 873 129,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-63

**Adjudication d'un contrat pour la tonte des fossés du secteur du Boisé (SP25-03)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la tonte des fossés du secteur du Boisé (SP25-03);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4417 préparé par la Direction des travaux publics daté du 6 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la tonte des fossés du secteur du Boisé à Groupe MVT inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 90 261,28 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-64

**Adjudication d'un contrat d'entretien et de gestion des ouvrages d'interception et de transport des eaux usées (SP25-05)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de gestion des ouvrages d'interception et de transport des eaux usées (SP25-05);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4412 préparé par la Direction des travaux publics daté du 6 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat d'entretien et de gestion des ouvrages d'interception et de transport des eaux usées à Nordikeau inc., pour un montant total de 430 948,38 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

250218-65

**Entente de réservation de plateaux sportifs intérieurs au Sani Sport de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec Sani Sport pour que les membres des organismes accrédités, Club pickleball Boucherville et FADOQ Boucherville, puissent profiter de terrains intérieurs à des tarifs réduits à l'hiver et à l'automne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4418 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 6 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver l'entente au montant de 84 959,99 \$, taxes incluses, relativement à l'entente de réservation de plateaux sportifs intérieurs avec Sani Sport de Boucherville pour la session hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Affaires diverses**

---

250218-66

### **Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 20 février 2025**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250220-2.1 à CA-250220-2.3.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250220-4.1 à CA-250220-4.5.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250220-5.1 à CA-250220-5.2.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250220-6.1 à CA-250220-6.13.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250220-8.1 à CA-250220-8.8.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – usage autre qu’agricole – Maison d’Alençon**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est propriétaire du lot numéro 4 363 443 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande se situe en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que la maison d’Alençon est un bâtiment cité immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT que l’annexe A du Règlement relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale numéro 2018-296 identifie le hangar (bâtiment accessoire) comme étant un bâtiment d’intérêt ayant une valeur patrimoniale forte;

CONSIDÉRANT les investissements requis pour restaurer la maison d’Alençon et le hangar;

CONSIDÉRANT que la Ville renonce à l’autorisation obtenue le 25 mars 2021 dans le dossier numéro 428212 et demande plutôt que soit autorisé le projet suivant :

- Aménagement et utilisation de la maison d’Alençon comme salle d’exposition et centre de services aux fins de la mission de Nature-Action Québec (NAQ) et du sentier de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Utilisation de la totalité des espaces extérieurs de la propriété comme aire de stationnement ou pour des activités pour la clientèle en cause;
- Utilisation des bâtiments accessoires à des fins d’entreposage;
- Aménagement d’espaces sanitaires pour desservir la clientèle qui fréquentera les lieux;

CONSIDÉRANT que, pour les fins de la présente demande, la Ville soumet qu’il faut considérer le lot numéro 4 363 443 comme étant dans la situation prévalant antérieurement à la décision du 25 mars 2021, c’est-à-dire comme bénéficiant d’un droit acquis pour un usage résidentiel sur une superficie d’environ 5 000 mètres carrés (dossier numéro 364224);

CONSIDÉRANT que l’usage projeté est conforme au Schéma d’aménagement et de développement de l’agglomération de Longueuil, au Règlement de contrôle intérimaire de l’agglomération de Longueuil et au Règlement de zonage numéro 2018-290 de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur du Règlement CA-2024-416 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d’aménagement et de développement de l’agglomération de Longueuil afin que soit modifié la définition d’un « immeuble protégé » pour la détermination des distances séparatrices;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de Règlement numéro 2025-290-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 adopté par le conseil municipal afin de modifier la définition d'un « immeuble protégé » pour la détermination des distances séparatrices est jointe à la demande;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'entrée en vigueur du projet de Règlement numéro 2025-290-42, le projet visé par la présente demande ne constituera plus un immeuble protégé constituant une contrainte à l'agriculture avoisinante;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux intentions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* puisqu'il n'affecte pas le potentiel agricole des terrains avoisinants et ne contraint pas le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, tel que démontré dans le document préparé par la Direction de l'urbanisme joint à la demande;

Il est proposé :

1. De recommander favorablement la présente demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture, le lot numéro 4 363 443 du cadastre du Québec.
2. D'autoriser la greffière ou la directrice de l'urbanisme à déposer la demande.
3. D'autoriser le chef du Service de la planification urbaine et du patrimoine ou un conseiller en urbanisme à signer tous les documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-68

**Participation au programme pour les maisons lézardées 2025-2026 – Rénovation Québec**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2023-400 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées;

Il est proposé :

1. De demander à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de participer à la programmation 2025-2026 du programme Rénovation Québec. La Ville désire adhérer au volet VI Les maisons lézardées et demande un budget de 300 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville de Boucherville et la SHQ.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document relatif au programme Rénovation Québec, volet VI Les maisons lézardées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-69

**Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**

---

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle important pour favoriser la santé mentale positive de leurs citoyen(ne)s;

Il est proposé de proclamer le 13 mars la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et d'inviter les citoyen(ne)s ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250218-70

**Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée – Mme Jacqueline Boubane**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la greffière de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de Mme Jacqueline Boubane, conseillère, le tout conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c E-2.2).

**Affaires nouvelles**

---

250218-71

**Révision de la structure du Service des communications et des relations publiques**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4434 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 14 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver les modifications à la structure du Service des communications et des relations publiques reflétées à l'organigramme de la Direction générale, le tout, effectif à compter du 17 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

250218-72

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marianna Ruspil, greffière